

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) relatif à la résolution CA25 080336, adoptée le 5 août 2025 abrogeant la résolution CA24 080490, adoptée le 3 décembre 2024, et visant à approuver une résolution en lien avec un projet particulier autorisant la construction d'une habitation multifamiliale aux 5005 et 5105, boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5), est en vigueur, depuis le 18 septembre 2025, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 19 septembre 2025.

Julia Levitin  
Secrétaire du conseil d'arrondissement